



## DECLARATION DE LA FIN DE L'ÉPIDÉMIE DE LASSA AU BENIN

Cotonou, le 16 mars 2018

Chers compatriotes,

Le Bénin, notre pays vient de connaître sa quatrième épidémie de la fièvre hémorragique à virus Lassa depuis 2014. Cette épidémie s'est déclarée dans la commune de Boukoubé, département de l'Atacora.

La confirmation faite par le laboratoire de référence au Bénin, le samedi 13 janvier 2018 a été homologuée par celui du Nigéria agréé par l'OMS.

Déclarée le 19 janvier 2018 conformément au règlement sanitaire international, cette épidémie faisait suite à l'enregistrement des signes compatibles à la définition de cas de fièvre hémorragique à virus Lassa chez un patient de nationalité béninoise, âgé de 35 ans venu du village Nadoba au TOGO, localité frontalière à la commune de Boukoubé au BENIN.

Ainsi, du 08 janvier 2018 date du premier cas présumé index au 25 janvier 2018, date du décès du dernier cas confirmé, 05 cas confirmés tous décédés ont été enregistrés. Le Gouvernement par ma voix présente encore ses condoléances à toutes les familles éprouvées.

Le nombre total de personnes ayant eu contact avec les malades enregistrés, et suivi pendant toute l'épidémie est de 407, aucune d'elles n'a développé des symptômes répondant à la définition de cas suspect de fièvres hémorragiques virales.

La surveillance pendant 42 jours conformément aux recommandations de l'OMS, après le dernier cas confirmé enregistré le 25 janvier 2018 n'a révélé aucun nouveau cas confirmé de fièvre Lassa.

Les interventions menées dans le cadre de la gestion de cette épidémie se résument entre autres :

- A l'activation du comité national de crise sanitaire,
- Au renforcement de l'équipe locale par une équipe mixte Ministère de la santé et OMS,
- A la recherche active des cas dans la communauté et des personnes ayant eu contact avec les patients identifiés,
- Au suivi clinique pendant 21 jours des différents contacts enregistrés,



- A la mobilisation sociale et la communication sur la fièvre hémorragique à virus Lassa à travers les médias de proximité et la sensibilisation grand-public dans les lieux de regroupement des Communes concernées.
- A la coordination locale des interventions
- A la coordination quotidienne des interventions avec le Conseil National de Lutte Contre le Sida, la Tuberculose, le Paludisme et les Epidémies, l'Agence Nationale de la Protection Civile et tous les partenaires techniques et financiers.

Conformément au règlement sanitaire international, qui recommande l'observance d'une période de 21 jours x 2 sans enregistrement de cas, je déclare ce jour 12 mars 2018 la fin de l'épidémie de la fièvre de Lassa dans les départements de l'Alibori, l'Atacora, le Borgou et les Collines.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les partenaires qui nous ont apporté leur appui dans la riposte contre cette épidémie, particulièrement l'OMS, l'UNICEF, la CROIX ROUGE, l'USAID, etc.

Nos remerciements s'adressent également à toute la population des départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et des Collines, aux autorités politico-administratives, aux Chefs religieux, aux relais communautaires et aux personnels de santé.

La fin de l'épidémie que j'annonce ce jour ne signifie pas que nous devons baisser la garde face aux Fièvres Hémorragiques Virales en général et à la Maladie à Virus Lassa en particulier. Le Bénin reste en effet comme tous les autres pays du monde, sous la menace des cas d'importation d'autres fièvres hémorragiques.

J'invite toute la population béninoise à pratiquer toutes les mesures d'hygiène élémentaire, notamment le lavage des mains à l'eau et au savon et à éviter de toucher ou de consommer les animaux sauvages. Pour le personnel de santé, l'observance des mesures universelles de la prévention et du contrôle des infections est recommandée.

**Je vous remercie.**

**Dr Alassane SEIDOU**  
Ministre de la Santé